

Zeitschrift: PS info : nouvelles de Pro Senectute Suisse
Band: - (2007)
Heft: 2: Une répartition inégale des richesses

Artikel: Les inégalités sociales s'accroissent
Autor: Budowski, Monica
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-789433>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les inégalités sociales s'accroissent

La solidarité intergénérationnelle et les questions de répartition qui y sont liées font actuellement l'objet de vifs débats en Suisse. Deux positions s'opposent à ce sujet: est-ce le manque d'enfants ou la pauvreté des enfants qui menace la solidarité au sein de la société?

Monica Budowski – professeure ordinaire de travail social et politiques sociales à l'université de Fribourg / Suisse

Le manque d'enfants – c'est-à-dire le faible taux de natalité – est considéré comme une menace pour le financement futur des rentes de vieillesse et comme le signe avant-coureur d'un conflit de générations. La seconde position invoque la pauvreté

des enfants – autrement dit la répartition inégale des ressources financières et en matière de formation qui a un impact sur les chances futures de la jeune génération. Cette position est sous-tendue par la revendication des mêmes chances initiales pour tous car la solidarité n'est pas seulement menacée par un conflit intergénérationnel mais aussi par les inégalités sociales.

Si la solidarité occupe une place particulière au sein du débat sur le financement des retraites, la répartition des ressources au sein de la société ne joue-t-elle cependant pas un rôle plus important? Les résultats de sondages menés sur ce sujet mettent en évidence que la population active approuve toujours encore le fait de contribuer à financer les rentes des aînés. Par ailleurs, le problème de la dénatalité pourrait être résolu par une politique migratoire appropriée.

Les inégalités économiques s'accroissent avec l'âge. Le revenu moyen des personnes actives augmente régulièrement jusqu'à leur retraite et ne diminue guère par la suite, grâce entre autres à la prévoyance vieillesse. Des études scientifiques attestent que les disparités *entre les générations* sont plus faibles que celles entre les personnes *d'une même génération*. Le quart des personnes retraitées les plus riches dispose d'une fortune supérieure à celle de 80% de la population active. Cela s'explique notamment par le fait que les revenus du capital des personnes âgées sont élevés. En revanche un

quart des rentiers les plus pauvres vivent avec un revenu moyen inférieur à celui des 10% des personnes actives les plus pauvres. Autrement dit, les personnes les plus riches et les plus pauvres du pays se côtoient au sein de la population des retraités.

Le changement démographique, mis en évidence par les taux de natalité, a aussi des répercussions sur la structure des héritages: une moitié de la population suisse n'hérite presque rien tandis que trois quarts de la somme totale des successions reviennent à une tranche supérieure qui représente 10% de la population. Plus de la moitié des héritiers ont entre 50 et 69 ans.

Tandis que la pratique en matière d'héritage en Suisse entraîne ainsi une concentration des fortunes chez les personnes de plus de 50 ans, les chances au début de la vie ont une influence déterminante sur la situation socio-économique future. Ainsi ce n'est pas seulement l'accès aux biens publics qui détermine la position sociale dans la société mais également la situation matérielle. Le principe qui domine dans ce domaine est: «On donne à ceux qui ont déjà.» Une analyse de la situation économique des aînés devrait donc commencer par une réflexion sur la pauvreté des enfants. Le débat populaire sur le démantèlement de la solidarité intergénérationnelle masque les grandes disparités qui existent au sein d'une même génération et par là même dans la hiérarchie sociale.

